

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 24 août 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3879-2014, Phases 3 & 4 – Gaz Métro - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014 – Indications du ROEE pour la planification de l'audience débutant le 8 septembre 2015
ND : 1001-084-3

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) transmet les informations utiles à la planification de l'audience du 8 au 18 septembre 2015 dans le dossier en rubrique, tel que requis par la Régie dans sa correspondance datée du 18 août 2015.

1. Adoption et présentation sommaire de la preuve principale du ROEE

40 minutes pour les deux témoins.

2. Les témoins

Pour la présentation de sa preuve principale (C-0053), le ROEE fera entendre deux témoins ordinaires, soit M. Jean-Pierre Finet, analyste et M. Bertrand Schepper, également à titre d'analyste.

3. Les contre-interrogatoires

Le ROEE prévoit 90 minutes de contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro. Il concentrera ses efforts sur les témoins responsables du PGEÉ et sur M. Bruno Gobeil de Dunsy Expertise en énergie.

Par ailleurs, l'analyste Bertrand Schepper ne peut être présent à l'audience le 9 septembre 2015. Afin de permettre sa présence et son soutien, nous demandons respectueusement à la Régie avec la collaboration de Gaz Métro de ne pas prévoir le témoignage de M. Gobeil ni si possible, le panel du PGEÉ pour la deuxième journée de l'audience.

Le ROEÉ ne prévoit pas contre-interroger le panel sur la fonctionnalisation.

Enfin, le ROEÉ demande à la Régie de lui réserver le droit de contre-interroger brièvement les témoins des intervenants au dossier.

4. Temps prévu pour l'argumentation

50 minutes, oralement.

5. Autre commentaire

Les indications concernant la présentation de la preuve conjointe GRAME-ROEÉ sont fournis par la procureure du GRAME dans sa lettre de ce jour.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc. (par courriel)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro
Dossiers réglementaires, Gaz Métro
M. Bertrand Schepper
M. Jean-Pierre Finet
ROEÉ Coordination